

Recommandations pour la mise en œuvre du dépistage du cancer colorectal auprès des femmes et des hommes de 50 à 74 ans en situation de handicap

élaborées dans le cadre de la mission Prévention Dépistage Cancer Handicap 2016/2017 initiée par l'ARS et mise en œuvre par l'UDAPEI 74

ACTION	RECOMMANDATIONS	OUTILS
<p>Le dépistage du cancer colorectal : une action de prévention/promotion en santé</p>	<p>Prévention / Promotion de la santé : un axe à intégrer dans les projets d'établissement et à inclure dans les projets individualisés.</p> <p>Sensibilisez vos professionnels au dépistage du cancer pour faciliter la mise en œuvre de cette action avec les personnes en situation de handicap.</p> <p>Portez la charte Romain Jacob à la connaissance des professionnels</p> <p>Suivez le taux de réalisation du dépistage des personnes accompagnées pour évaluer votre action.</p>	<p>Sollicitez les partenaires spécialistes du dépistage pour des temps d'intervention (gratuits)</p>
<p>Envoi nominatif de la lettre d'invitation au dépistage du cancer colorectal par OSDC74 selon un fichier transmis par la CPAM</p>	<p>La lettre peut donc être envoyée à l'adresse de l'établissement, à l'adresse de la famille, à l'adresse du tuteur selon les données renseignées à la CPAM.</p> <p>Ayez le souci de savoir si les personnes que vous accompagnez ont bien reçu ce courrier.</p> <p>Vérifiez en même temps leur compréhension du sujet et les éventuelles réticences. Si difficultés potentielles, envisagez une action.</p> <p>Les femmes et les hommes de 50 à 74 ans sont concernés.</p> <p>Aidez-les à repérer le logo OSDC74 comme étant un courrier important.</p>	<p>Si la personne ne reçoit pas ou ne retrouve pas ses invitations : téléphonez à OSDC74 pour faire le point. Ils sauront vous dire si un courrier est envoyé, à quelle adresse, et à quelle date.</p>
<p>Choix de réaliser ou non le dépistage</p>	<p>Menez des actions individuelles ou de groupe pour améliorer la connaissance des personnes accueillies sur le dépistage colorectal.</p> <p>Assurez-vous que les personnes comprennent le contenu de la lettre d'invitation.</p> <p>En concertation avec le représentant légal, définissez qui s'occupe de quoi dans ce dépistage pour éviter les écueils.</p> <p>Renvoyez à OSDC74 le coupon réponse au dos de la lettre d'invitation pour les personnes qui ne souhaitent pas faire le test.</p>	<p>Utilisez les outils supports à la communication mis à votre disposition : brochure « Facile à lire et à comprendre », documents type, pictogramme, livret Santé BD, vidéos...</p>
<p>Le recueil du consentement libre et éclairé de la personne</p>	<p>Conformément à l'article L1111-2 à 6 du Code de la Santé Publique et article 459 alinéa 2 du Code Civil* :</p> <p><u>Information de la personne :</u></p> <p>Chaque personne doit systématiquement recevoir une information sur cette action de prévention si elle est réalisée*.</p> <p>L'information doit être donnée de manière adaptée aux facultés de compréhension de la personne*.</p>	<p>Utilisez les outils supports à la communication mis à votre disposition : brochure « Facile à lire et à comprendre », documents type, pictogramme, livret Santé BD, vidéos...</p>

	<p><u>Recueil du consentement</u> Le consentement éclairé de l'utilisateur doit être recherché systématiquement*. En cas d'impossibilité de recueil du consentement éclairé de l'utilisateur, recueillir le positionnement de la personne de confiance s'il y en a une ou du tuteur*. Effectuez un recueil écrit du consentement et de l'information</p>	<p>Outil proposé : une fiche de recueil du consentement élaborée en concertation avec un médecin et validée par l'UDAF et l'ATMP 74</p>
<p>La prise de RDV avec le médecin généraliste pour se faire délivrer le kit de dépistage</p>	<p>Accompagnez la personne dans la démarche si nécessaire. Aller au RDV avec la lettre d'invitation.</p>	
<p>La réalisation du test</p>	<p>Aidez les personnes à comprendre le déroulement du test</p> <p>Accompagnez la réalisation du test lorsque nécessaire. Adaptez le dispositif de recueil des selles si besoin : utilisez une assiette en carton, un sac poubelle, du papier journal ...</p> <p>La pose des étiquettes sur les tubes de prélèvements peut être source de difficultés, soyez vigilants si nécessaire.</p> <p>L'envoi du test par voie postale doit se faire dans les délais, assurez-vous qu'ils soient respectés.</p>	<p>Supports vidéo ou images montrant comment se déroule le test.</p> <p>Vous souhaitez au préalable faire manipuler le kit de dépistage aux personnes : sur demande, possibilité de vous faire envoyer des kits de dépistage par OSD74 (pour manipulation uniquement)</p>
<p>Les résultats</p>	<p>Environ 15 jours après l'envoi du test, la personne reçoit les résultats par courrier, à la même adresse que celle de l'envoi de la lettre d'invitation. Accompagnez la prise de connaissance des résultats si nécessaire.</p> <p>Dans tous les cas, si le test est positif, la personne sera contactée par le médecin généraliste, destinataire des résultats également.</p>	

Veillez-vous référer au guide d'utilisation de la "boite à outils" pour retrouver tous les outils, et plus, cités dans ce document.